



Fédération Française du sport automobile
Comité régional du sport automobile de Normandie
ASA Côte D'Albâtre 26 rue Massillon 76600 Le Havre

31^{ème} course de côte régionale d'Etretat Bénouville

Dimanche 26 août 2012

Règlement particulier de l'épreuve

Ce règlement particulier complète les règlements FFSA et FIA
Les articles non mentionnés sont conformes à ceux régissant les courses de côte régionales

SOMMAIRE

ARTICLE 1.P - ORGANISATION DE LA COURSE
ARTICLE 2.P - ASSURANCES
ARTICLE 3.P - CONCURRENTS et PILOTES
ARTICLE 4.P - VOITURES et EQUIPEMENTS
ARTICLE 5.P - PUBLICITES
ARTICLE 6.P - SITES ET INFRASTRUCTURES
ARTICLE 7.P - DEROULEMENT de l'EPREUVE
ARTICLE 8.P - PENALITES
ARTICLE 9.P - CLASSEMENTS
ARTICLE 10.P - PRIX

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE COTE D'ALBATRE organise le dimanche 26 août 2012 avec le concours des municipalités d'ETRETAT et de BENOUVILLE, du Conseil Général de Seine Maritime, une épreuve automobile dénommée 31^{ème} course de côte régionale d'Etretat Bénouville.
Cette épreuve compte pour le **championnat du comité régional de Normandie, la coupe de France de la montagne Coefficient 1**

Le présent règlement a été approuvé par le comité régional sous le numéro 15/12 en date du 30 mai 2012
Le présent règlement a été enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 175 en date du 14 juin 2012

ARTICLE 1P : ORGANISATION DE LA COURSE

Article 1.1p. Officiels :

Président du collège des commissaires sportifs:

M. VERRIER Jacques Licence n° 2265

Commissaires sportifs :

M. WICO Michel Licence n° 2204
Mme MAWDSLEY Myriam Licence n°
M. LEVAVASSEUR Francis Licence n° 5849
M. JARDIN François Licence n° 20414

Directeur de course :

M. CARTERON Michel Licence n 8442

Directeur de course adjoint :

M. DUMAS Jean-Pierre Licence n° 11888

Commissaire technique responsable :

M. BOUQUET Jean-Guy Licence n° 3387

Commissaires techniques :

M. FRELAND Alain Licence n° 48045

M. SIMEON Claude Licence n° 9451

M. BOGEMANS Christophe Licence n° 44924

Commissaire technique stagiaire :

M. LE GALL Denis Licence n°

Chargé des relations concurrents :

M. SCHOIRFER Robert Licence n° 7316

Chronométreurs :

Melle MAWDSLEY Anouck Licence n°

M. ROCHE Jean-Paul Licence n° 117 228

Mise en place technique chronométrage**Chargé de la mise en place des moyens :**

M. DUQUESNE Henri Licence n° 147386

Chargé des commissaires de route :

M. MALHEUVRE Dominique Licence n° 8344

Informatique :

M. DURAND Hervé Licence n° 19914

Médecins :

Docteur LEMRINI

Article 1.2p. Horaires :

- Clôture des engagements le mardi 21 Août à minuit (Date du cachet de la poste faisant foi)
- Publication de la liste des engagés le vendredi 24 août 2012

- Vérifications administratives le samedi 25 août 2012 de 14H00 à 18H15 et le dimanche 26 août de 7H30 à 9H15 à Bénouville Ferme Léger

- Vérifications techniques le samedi 25 août 2012 de 14H15 à 18H30 et le dimanche 26 août de 7H30 à 9H30 à Bénouville Ferme Léger

- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 9H50
- Briefing des Commissaires le dimanche 26 août à Bénouville Ferme Léger à 7H45
- Essais non chronométrés le dimanche de 8H30 à 9H45
- Essais chronométrés le dimanche de 10H à 11H15

- Un Briefing écrit sera remis à chaque pilote lors des vérifications administratives
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 11H20

Course :

- première montée immédiatement après les essais chronométrés
- seconde montée immédiatement après la seconde montée VHC
- troisième montée immédiatement après la troisième montée VHC

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- Affichage des résultats provisoires après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Le parc fermé (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office) sera situé 400 Mètres après la ligne d'arrivée de l'épreuve devant l'entrée de la ferme Léger.

- Remise des prix le dimanche 26 août 2012 à 20H00 à Bénouville Ferme Léger ou à Bénouville, salle de la Mairie suivant la météo

Réunions du collège des commissaires sportifs

Réunion 1 le Dimanche 26 août à 8H30 à Bénouville ferme Léger
 Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège

Article 1.3p : Vérifications

Les vérifications administratives auront lieu à Bénouville Ferme Léger le samedi 25 août 2012 de 14H00 à 18H15 et le dimanche 26 août 2012 de 7H30 à 09H15

Les vérifications techniques auront lieu à Bénouville Ferme Léger le samedi 25 août 2012 de 14H00 à 18H30 et le dimanche 26 août 2012 de 7H30 à 09H30

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera faite après l'heure de fermeture de contrôle soit à 09H30 le 26 août

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage CAPRON 8 bis avenue Georges V à Etretat (taux horaire de la main d'œuvre 45 Euros TTC).

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le collège des commissaires sportifs dont la première réunion est prévue le 26 août 2011 à 8H30

Pesage des voitures : D11 face à la ferme Léger

ARTICLE 2P : ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slalom.

ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES

Article 3.1p : Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement aux adresses suivantes :

M. HERVE DURAND
 19 Rue Guy de Maupassant
 76110 GODERVILLE

TEL 02.35.27.70.18 // 06 70 34 55 08

E-mail : Herve.DURAND2@wanadoo.fr

M. HENRI DUQUESNE
 26 Rue Massillon
 76600 LE HAVRE

TEL 02.35.26.78.06//06.11.42.80.35

E-mail : asacotedalbatre@hotmail.fr

Jusqu'au 21 août 2012, le cachet de la poste faisant foi.

Les frais de participation sont fixés à **210 Euros réduits à 105 Euros** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Tout forfait devra être notifié aux organisateurs 24H minimum avant le début de l'épreuve pour être en droit d'obtenir le remboursement des frais de participation.

ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

Article 4.1p. Voitures admises :

Le nombre des concurrents est fixé à 90 maximum, une voiture pourra être utilisée par deux pilotes.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côtes et slaloms.

Article 4.2p. Carburant – Pneumatiques – Equipements :

Conforme au règlement standard des courses de côte et slaloms

Article 4.27p : Echappement :

Conforme au règlement standard des courses de côte et slaloms

Article 4.3p. Numéros de course :

Conforme au règlement standard des courses de côte et slaloms

Article 4.4p. Mesures et dispositifs de sécurité :

Voit tableau publié dans France Auto spécial règlement

ARTICLE 5P : PUBLICITES

Conforme au règlement standard des courses de côtes et slaloms

Les publicités obligatoires et optionnelles seront précisées au début du meeting.

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES

Article 6.1p Parcours :

La course de côte d'Etretat Bénouville a le parcours suivant :

Départ : CD 11

Arrivée : CD 11

La course de côte d'Etretat Bénouville se déroulera en **3 montées**

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard

Pente moyenne : supérieure à 2 %

Longueur du parcours : 1620 Mètres

Parc départ : sur le CD 11 avant la ligne de départ

Parc d'arrivée : Bénouville ferme Léger

Article 6.2p Route de course:

L'accès au départ se fait par série de voitures en descendant la route de la course

Article 6.3p File de départ:

File de départ : CD11

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 Minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve par décision du collège des commissaires sportifs

Article 6.4p Signalisation:

Voir règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

Article 6.5p Parc Concurrent:

Les parcs concurrents seront situés à Bénouville Ferme Léger et à droite du CD 11 dans le sens Etretat - Bénouville

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 09H30 le samedi 25 août 2012

Les remorques devront être garées à Bénouville Ferme Léger

Article 6.6p Parc Fermé Final :

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé : CD11 après l'arrivée devant l'entrée de la ferme Léger.

Article 6.7p Tableaux d'affichage :

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les essais et la course à Bénouville ferme Léger (Bungalow de la permanence centrale de la course)
- pendant les vérifications à Bénouville ferme Léger (Bungalow de la permanence centrale de la course)
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée à Bénouville Ferme Léger (Bungalow de la permanence centrale de la course)

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

Article 6.8p Permanence :

Pendant la manifestation une permanence se tiendra à

Bénouville Ferme Léger le samedi de 13H30 à 18H30 et le dimanche de 7h à 19H30

Téléphone permanence n° 06 11 42 80 35

Centre secours le plus proche : CHR du HAVRE Téléphone n° 02 32 73 32 32

ARTICLE 7P : Déroulement de l'épreuve

Article 7.2p Conférence aux pilotes (briefing) :

La conférence des pilotes (Briefing) aura lieu le dimanche 26 août à Bénouville Ferme Léger à 9H50

La présence de tous les pilotes et commissaires chef de poste y est obligatoire.

Article 7.3p Course :

Voir règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms

Les « doubles montes » partiront au début de chaque montée.

Procédure de départ aux feux tricolores

Tous les conducteurs doivent obligatoirement effectuer un essai officiel complet.

Modalités de retour au départ à la discrétion de la direction de course

Parc de départ : CD11

Parc d'arrivée : CD11 après l'arrivée et ferme Léger

Article 7.4p Echauffement des pneumatiques :

L'échauffement des pneumatiques est interdit sous toutes formes.

ARTICLE 8P : Pénalités

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms

ARTICLE 9P : Classements

Le classement s'effectuera sur : la meilleure montée

Les classements provisoires seront affichés à Bénouville Ferme Léger 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

Et seront établis de la façon suivante :

- 1 Classement général
- 1 Classement général féminin
- 1 Classement pour chacun des groupes
- 1 Classement pour chacune des classes

- 1 Classement général sans les pilotes prioritaires
- 1 Classement pour chacun des groupes sans les pilotes prioritaires
- 1 Classement pour chacune des classes sans les pilotes prioritaires

ARTICLE 10P : Prix

Article 10.1p - trophées :

Article 10.2p - prix :

Article 10.3p - Coupes :

- 1 coupe sera attribuée à **chaque pilote classé et présent à la remise des prix**
- 1 coupe récompensera les commissaires de piste.

Article 10.5p – Remise des Prix et Coupes :

La remise des prix aura lieu le 26 Août 2012 à 20H00

A Bénouville ferme Léger ou à la salle polyvalente de Bénouville suivant la météo

Article 10.6p – Remise des chèques et palmarès :